

AVIS PUBLIC

Propriété sise au 150, rue des Commandeurs (lot 4 426 956) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Desjardins qui se tiendra le **mercredi 29 mai 2019, à 18 h 30**, au bureau d'arrondissement de Desjardins situé au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - la distance minimale de la ligne avant de terrain et de la ligne latérale de terrain pour une enseigne autonome à 1,475 mètre et 0,616 mètre respectivement au lieu de 3 mètres et de 1 mètre respectivement tel que prescrit par l'article 249 paragraphe d au tableau intitulé « *Tableau Normes relatives aux enseignes* » de la colonne intitulée « *type de zone M* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
 - l'installation de deux enseignes appliquées sur les murs latéraux (côtés : est et ouest) sans comporter de porte sur lesdits murs pour la clientèle de l'entreprise et sans espace de stationnement aménagé dans les cours latérales au lieu que le mur qui est adjacent à une cour latérale, où est installée une enseigne appliquée, comporte une porte pour la clientèle de l'entreprise et qu'un espace de stationnement doit être aménagé dans la cour latérale, tel que prescrit par l'article 249 paragraphe d du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Cet avis public remplace la publication du 16 avril 2019, car des modifications ont été apportées au projet.

Donné à Lévis, le 14 mai 2019

Hélène Jomphe, chef de service